



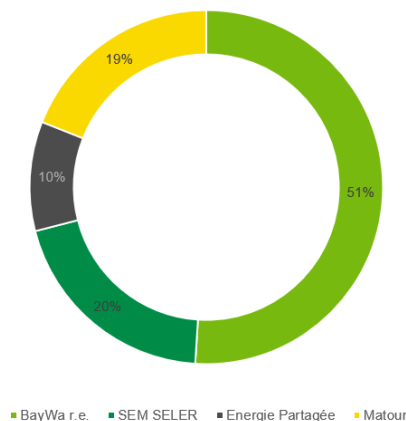
Communiqué de presse

Les Ailes de la Grosne : le projet continue son développement avec un nouvel actionnariat

Mâcon, le 7 juillet 2026

À la suite des élections municipales, et conformément aux dispositions prévues dans le contrat de partenariat de la société de projet *Les Ailes de la Grosne Energies*, les communes impliquées se sont prononcées sur la poursuite de leur engagement. La commune de Matour confirme son engagement pour poursuivre le développement du projet éolien, aux côtés de BayWa r.e., de la SEM Saône-et-Loire Énergies Renouvelables (SELER) et d'Énergie Partagée.

Evolution de l'actionnariat : Matour confirme son engagement, Tramayes et Saint-Pierre-le-Vieux se retirent



Ce mardi 7 juillet 2026 lors d'une réunion des partenaires du projet éolien, la commune de Matour a confirmé sa volonté de rester dans l'actionnariat de la société du projet, qui poursuit ainsi son développement et sa phase d'études de faisabilité. Les communes de Tramayes et Saint-Pierre-le-Vieux ont quant à elles indiqué leur volonté de sortir du partenariat. Tel que prévu dans le contrat de partenariat, Matour acquiert ainsi les titres de l'actionnariat des deux communes sortantes, portant sa propre part à 19% (anciennement à 6,4%). C'est une étape qui traduit le respect des engagements initiaux et des choix de chaque

collectivité. L'accès au capital de la société Les Ailes de la Grosne Energies reste ouvert aux communes volontaires du territoire de Saint-Cyr-Mère-Boitier jusqu'à la fin de l'année.

Des résultats supérieurs aux attentes pour la campagne de mesure du vent

Engagée en fin d'année 2025, la campagne de mesure du vent par LIDAR s'est achevée après cinq mois de suivi continu, conformément au calendrier annoncé. Les premières analyses en cours de consolidation mettent en évidence un gisement de vent supérieur aux estimations initiales, confortant le potentiel du site de Matour Ouest pour l'implantation d'un projet éolien.

Les études se poursuivent



Les Ailes de la Grosne

Les inventaires naturalistes seront terminés à l'automne 2026. Ils seront complétés par les études paysagères, acoustiques, hydrogéologiques, d'accès qui se dérouleront dans les prochains mois et permettront de déterminer la faisabilité du projet et de préciser ses caractéristiques.

Volonté d'échanges avec le territoire confirmée

Dans la continuité de la démarche de concertation engagée depuis l'origine, et après avoir laissé le temps nécessaire aux élections municipales 2026, les séquences d'information et d'échanges vont reprendre à partir de la rentrée. Ces rendez-vous permettront de partager les avancées du projet, d'apporter des éclairages sur les études en cours et de répondre aux interrogations des habitants et des acteurs locaux.

Le projet des Ailes de la Grosne s'inscrit dans une dynamique de transparence et de dialogue, dans le respect des actualités locales, avec la volonté constante de construire un projet adapté aux enjeux du territoire.

Le site Internet dédié au projet www.ailesdelagrosne.fr permet de suivre toute l'actualité.

A propos des Ailes de la Grosne

Initié en 2024, le projet éolien Les Ailes de la Grosne est porté par la commune de Matour en partenariat avec trois acteurs engagés de la transition énergétique : BayWa r.e., la SEM Saône-et-Loire Énergies Renouvelables (SELER) et le mouvement citoyen Énergie Partagée.

Ce partenariat inédit associe collectivités, citoyens et acteurs privés autour d'un objectif commun : produire localement une électricité renouvelable tout en garantissant un développement concerté, transparent et bénéfique au territoire.

Une zone d'implantation potentielle a été retenue pour le projet sur Matour Ouest. Les études ont été lancées en 2025 pour en évaluer la faisabilité environnementale, technique et paysagère.

www.lesailesdelagrosne.fr

Contact Presse : Tristan Saramon / tristan@decarb.one / 06 66 66 29 41